Renseignements sur l'organisation

Autor(en): **F.N.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **69 (1974)**

Heft 2-fr: **Numéro spécial de l'Année européenne du patrimoine architectural 1975 : orientation et propositions**

PDF erstellt am: **29.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-174409

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

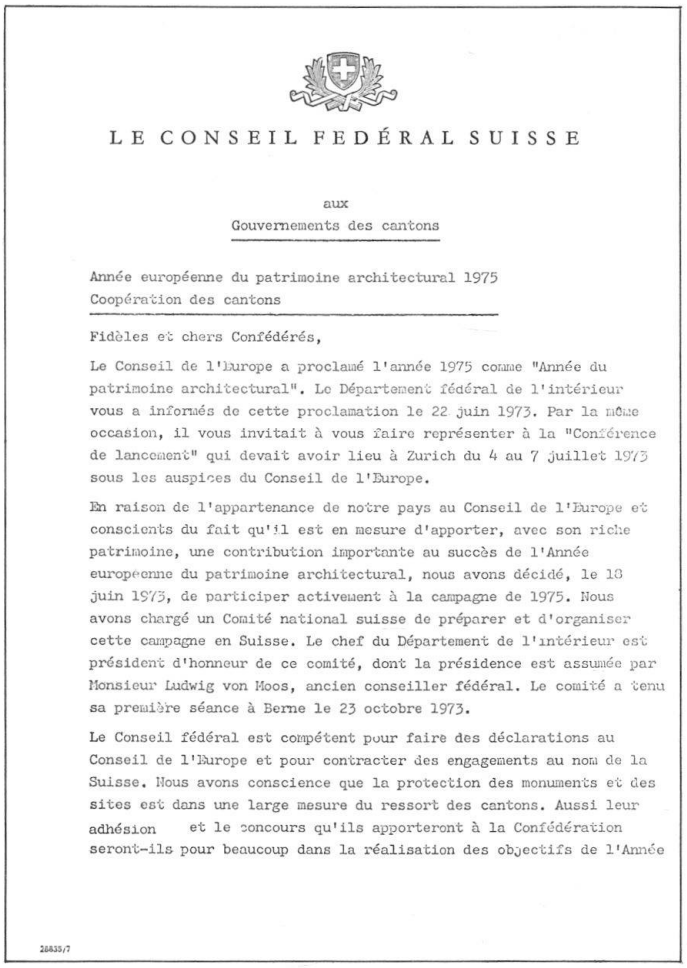
Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Renseignements sur l'organisation



LE CONSEIL FEDÉRAL SUISSE

aux
Gouvernements des cantons

Année européenne du patrimoine architectural 1975
Coopération des cantons

Fidèles et chers Confédérés,

Le Conseil de l'Europe a proclamé l'année 1975 comme "Année du patrimoine architectural". Le Département fédéral de l'intérieur vous a informés de cette proclamation le 22 juin 1973. Par la même occasion, il vous invitait à vous faire représenter à la "Conférence de lancement" qui devait avoir lieu à Zurich du 4 au 7 juillet 1973 sous les auspices du Conseil de l'Europe.

En raison de l'appartenance de notre pays au Conseil de l'Europe et conscients du fait qu'il est en mesure d'apporter, avec son riche patrimoine, une contribution importante au succès de l'Année européenne du patrimoine architectural, nous avons décidé, le 18 juin 1973, de participer activement à la campagne de 1975. Nous avons chargé un Comité national suisse de préparer et d'organiser cette campagne en Suisse. Le chef du Département de l'intérieur est président d'honneur de ce comité, dont la présidence est assumée par Monsieur Ludwig von Moos, ancien conseiller fédéral. Le comité a tenu sa première séance à Berne le 23 octobre 1973.

Le Conseil fédéral est compétent pour faire des déclarations au Conseil de l'Europe et pour contracter des engagements au nom de la Suisse. Nous avons conscience que la protection des monuments et des sites est dans une large mesure du ressort des cantons. Aussi leur adhésion et le concours qu'ils apporteront à la Confédération seront-ils pour beaucoup dans la réalisation des objectifs de l'Année

26835/7

La lettre du Conseil fédéral aux Cantons contient de nombreuses et utiles références à l'Année européenne 1975.

Pour assurer le déroulement sans heurts et le plus efficace possible de l'Année européenne du patrimoine architectural 1975, on est déjà tombé d'accord à la Conférence préparatoire de Zurich sur un schéma d'organisation qui a été adopté en Suisse, sous réserve des modifications commandées par des circonstances particulières. Un comité d'organisation européen, présidé par M. Duncan Sandys, est à l'ouvrage et, dans la mesure où cela sera nécessaire et possible, s'occupera de coordonner l'activité des divers pays.

En Suisse, et conformément aux propositions du Conseil de l'Europe, un comité national a été constitué. On trouvera en annexe la liste de ses membres et des présidents des groupes de travail, ainsi que la composition de son bureau. Etant donné qu'en Suisse la culture est du ressort des cantons, le Conseil fédéral a invité les gouvernements cantonaux, par une lettre, à élaborer un programme, à nommer une commission cantonale compétente (où doit être représentée la section cantonale du «Heimatschutz»), et à inciter les communes à faire de même dans leur rayon d'activité. La liste des organes cantonaux, pour autant qu'ils soient connus avant le délai d'impression du présent document, figurent à la troisième page de couverture, ainsi que les adresses des sections de la Ligue du patrimoine national.

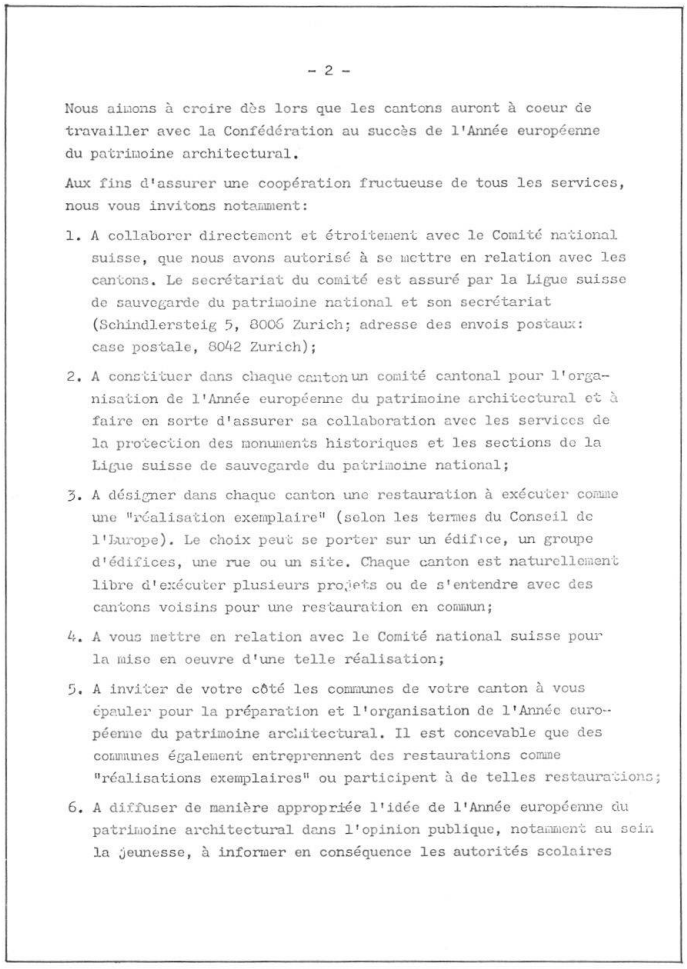
Le Comité national suisse souhaite que d'autres organismes privés, comme les associations d'architectes ou la Société suisse d'histoire de l'art, collaborent activement, dans leur sphère d'activité.

Trois points principaux du programme

Ont été mis en évidence par le Conseil de l'Europe à l'intention des organisations nationales:

– Amélioration des bases légales, sur les plans fédéral, cantonal et communal. Cela concerne avant tout les hommes politiques. Entrent en considération, à part les bases juridiques de la protection des monuments et sites, les mesures de planification correspondantes, mais aussi des avantages fiscaux propres à inciter les particuliers à protéger et entretenir les bâtiments de valeur dont ils sont propriétaires.

– Activité pratique:
Au premier plan, les «réalisations exemplaires» (V. le chapitre qui les concerne). On est d'avis que les

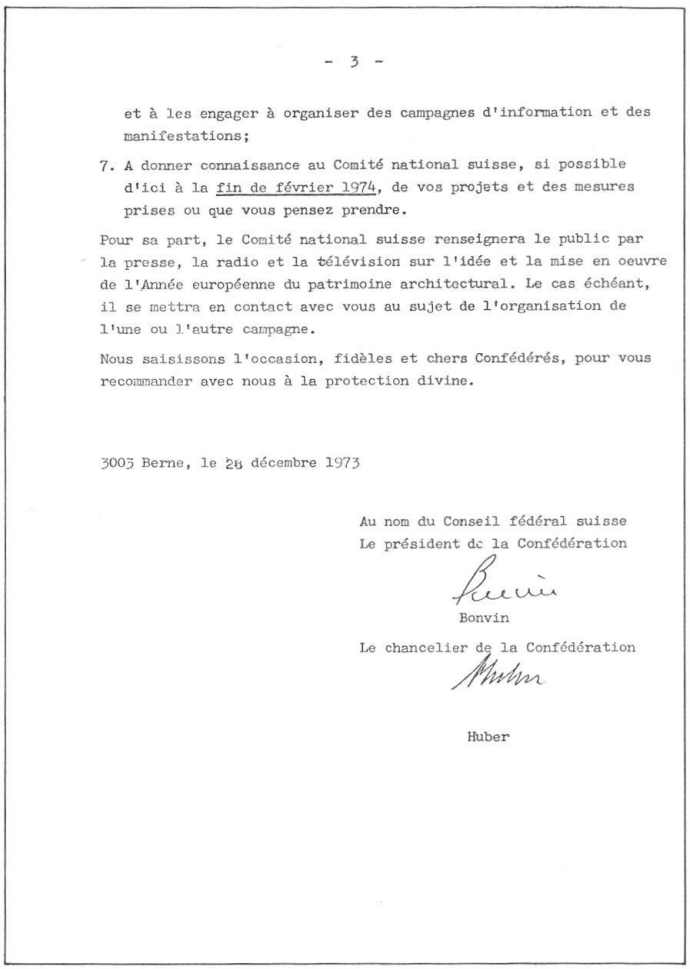


- 2 -

Nous aimons à croire dès lors que les cantons auront à coeur de travailler avec la Confédération au succès de l'Année européenne du patrimoine architectural.

Aux fins d'assurer une coopération fructueuse de tous les services, nous vous invitons notamment:

1. A collaborer directement et étroitement avec le Comité national suisse, que nous avons autorisé à se mettre en relation avec les cantons. Le secrétariat du comité est assuré par la Ligue suisse de sauvegarde du patrimoine national et son secrétariat (Schindlersteig 5, 8006 Zurich; adresse des envois postaux: case postale, 8042 Zurich);
2. A constituer dans chaque canton un comité cantonal pour l'organisation de l'Année européenne du patrimoine architectural et à faire en sorte d'assurer sa collaboration avec les services de la protection des monuments historiques et les sections de la Ligue suisse de sauvegarde du patrimoine national;
3. A désigner dans chaque canton une restauration à exécuter comme une "réalisation exemplaire" (selon les termes du Conseil de l'Europe). Le choix peut se porter sur un édifice, un groupe d'édifices, une rue ou un site. Chaque canton est naturellement libre d'exécuter plusieurs projets ou de s'entendre avec des cantons voisins pour une restauration en commun;
4. A vous mettre en relation avec le Comité national suisse pour la mise en oeuvre d'une telle réalisation;
5. A inviter de votre côté les communes de votre canton à vous épauler pour la préparation et l'organisation de l'Année européenne du patrimoine architectural. Il est concevable que des communes également entreprennent des restaurations comme "réalisations exemplaires" ou participent à de telles restaurations;
6. A diffuser de manière appropriée l'idée de l'Année européenne du patrimoine architectural dans l'opinion publique, notamment au sein la jeunesse, à informer en conséquence les autorités scolaires



- 3 -

et à les engager à organiser des campagnes d'information et des manifestations;

7. A donner connaissance au Comité national suisse, si possible d'ici à la fin de février 1974, de vos projets et des mesures prises ou que vous pensez prendre.

Pour sa part, le Comité national suisse renseignera le public par la presse, la radio et la télévision sur l'idée et la mise en oeuvre de l'Année européenne du patrimoine architectural. Le cas échéant, il se mettra en contact avec vous au sujet de l'organisation de l'une ou l'autre campagne.

Nous saisissons l'occasion, fidèles et chers Confédérés, pour vous recommander avec nous à la protection divine.

3003 Berne, le 28 décembre 1973

Au nom du Conseil fédéral suisse
Le président de la Confédération

Bonvin

Le chancelier de la Confédération

Huber

cantons, eux aussi, mettent en œuvre une ou plusieurs réalisations, toujours selon leurs possibilités, et que sur le plan communal également une initiative soit prise – fût-elle modeste – à l'occasion de l'Année européenne, afin de mettre en valeur, sous une forme pratique et concrète, le patrimoine architectural, et d'y rendre les citoyens attentifs.

– Information du public:
Toutes les activités devraient converger sur ce point, car les deux premiers points du programme eux-mêmes sont propres à poser les bases d'un travail d'information. Celui-ci n'a pas de limites; les moyens d'information sont quasiment inépuisables. Le but, c'est de provoquer un éveil de la conscience publique, de façon qu'il devienne évident, pour de plus larges milieux, que le respect et la mise en valeur du patrimoine architectural ont autant d'importance pour l'âme humaine que le soin de son environnement, et que nous devons faire tous nos efforts pour que, là où nous créons du neuf, on tienne compte à nouveau des besoins humains, et pas seulement de la production.

On trouvera des suggestions pratiques au chapitre sur les programmes cantonaux, ainsi que dans le catalogue d'idées. *F. N.*

Comité national suisse

Présidents d'honneur:

M. Hans Hürlimann, conseiller fédéral, chef du Département de l'intérieur
M. Hans-Peter Tschudi, ancien conseiller fédéral

Président:

M. Ludwig von Moos, ancien conseiller fédéral, président de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du patrimoine

Vice-présidents:

M. Franco Masoni, conseiller national, président de la Société suisse d'histoire de l'art
M. Antoine Zufferey, conseiller d'Etat du canton du Valais, chef du Département de l'instruction publique.

Membres:

M. Max Altorfer, vice-directeur de la Division des affaires culturelles du Département fédéral de l'intérieur
M. Rudolf Bieri, avocat, directeur de l'administration fédérale des finances
M. Walter Bringolf, président de l'Institut suisse pour l'étude de l'art

Mlle Jeanne Bueche, architecte diplômée FAS SIA
M. Florens Deuchler, professeur, conseil de fondation de la Fondation Pro Helvetia
M. Ch.-Frédéric Ducommun, président de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO
M. Bernard Dupont, président de la Commune de Vouvry
M. Hermann von Fischer, conservateur des monuments historiques du canton de Berne, président du Comité suisse pour la protection des biens culturels
M. Erwin Freiburghaus, président de l'Association suisse des communes
Mme Lise Girardin, conseiller aux Etats
M. Paul Hofer, professeur d'histoire et d'urbanisme à l'EPF
M. Hans Hostettler, architecte et planiste BSP SWB
M. Etienne Junod, président du comité de l'Union suisse du commerce et de l'industrie
M. Werner Kämpfen, directeur de l'Office national suisse du tourisme
M. René Keller, ambassadeur, chef de la Direction des organisations internationales au Département politique fédéral
M. Fritz Lauber, conservateur des monuments historiques du canton de Bâle-Ville, vice-président de la Commission fédérale des monuments historiques
M. Ernest Martin, architecte SIA FAS, président de l'ICOMOS suisse
M. Jean-Marie Moeckli, professeur, président de l'Association des universités populaires suisses
M. Stelio Molo, directeur général de la Société suisse de radiodiffusion et de télévision
M. Gustave Mugglin, chef de la section des loisirs de la Fondation Pro Juventute
M. Bruno Muralt, chef de la Centrale suisse de formation professionnelle
Mme Gabrielle Nanchen, conseiller national
M. Manuel Pauli, membre de la Commission fédérale des beaux-arts
M. Jean Riesen, conseiller national, conseiller d'Etat, chef de la Direction des travaux publics du canton de Fribourg
M. Argante Righetti, conseiller d'Etat, chef du Département militaire et des travaux publics du canton du Tessin
M. Ariste Rollier, conseiller municipal, directeur des Ecoles de la ville de Berne, président de la Ligue suisse du patrimoine national
M. Martin-C. Rotach, délégué à l'aménagement du territoire
M. Peter Schifferli, éditeur
M. Martin Schlappner, rédacteur à la Neue Zürcher Zeitung
M. Alfred A. Schmid, professeur ordinaire d'histoire de l'art à l'Université de Fribourg, président de la Commission fédérale des monuments historiques
M. Walter Sigrist, pasteur, président de l'Union évangélique suisse
M. Michael Stettler, directeur de la Fondation Abegg
M. Reynold Tschäppät, conseiller national, président de la Ville de Berne
M. l'abbé Johannes Vonderach, évêque de Coire
M. Jean-Pierre Vouga, professeur à l'EPF de Lausanne
M. Willi Wenk, conseiller aux Etats
M. Albert Wettstein, directeur du Centre suisse de l'artisanat (Heimatwerk)

Parmi les membres du comité, le Conseil fédéral a désigné les personnes suivantes pour former le *bureau:*

Président: *M. Ludwig von Moos,* ancien conseiller fédéral
Membres: *MM. Max Altorfer, Hermann von Fischer, Hans Hostettler, Werner Kämpfen, Fritz Lauber, Franco Masoni, Ariste Rollier, Alfred-A. Schmid, Martin Schlappner, Albert Wettstein, Antoine Zufferey*

Sur proposition du bureau, le Comité national suisse a décidé que, pour le travail pratique de l'Année européenne, plusieurs groupes de travail seraient formés, ceux-ci se constituant eux-mêmes et se complétant en cas de besoin. Ces groupes de travail ont pour présidents:

Réalisations exemplaires:
M. Alfred-A. Schmid
Ecoles et jeunesse:
M. Eugène Egger
Cinéma, radio et TV:
M. Stelio Molo
Presse:
M. Martin Schlappner
Finances:
M. Etienne Junod
Publicité:
M. Peter Schifferli
Formation des adultes:
M. Jean-Marie Moeckli

Secrétariat du Comité national suisse:
Schweizer Heimatschutz, Postfach, 8042 Zurich